



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 15 juillet 2021 à 20h30

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Procuration (s) : STENUIT Bernard à POUTHÉ Christophe
RAVANEL M-Paule à BABOUHOT Patrick
MENEREAU Jacky à CARQUIN Frédérique
DUMAIRE Chantal à NICOLAU Sylvie
MOROUS Christian à FINELLI Alexandre

Absent excusé (es): SALMON Bryan

Est nommé (e) secrétaire de séance : FERRIERE Stéphanie

Assistait également au conseil municipal Mme Séverine LEMETAYER (secrétaire de mairie).

1) Adoption du dernier compte rendu

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 9 juin 2021. Le compte rendu est voté à l'unanimité sans observation particulière.

2) Finance – Mise en place du plan comptable M 57

Monsieur le Maire informe que la commune a accepté, lors du conseil municipal du 9 juin 2021, sur demande du Trésorier de Pont Sur Yonne, d'appliquer la nomenclature M57 sur le budget communal au 1^{er} janvier 2022.

L'objectif est d'harmoniser pour 2024 les plans comptables de toutes les communes sachant que, jusqu'à présent, ceux-ci étaient différents en fonction de la taille de la collectivité.

La date de mise en place de ce plan comptable M57 est fixée au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités. Néanmoins, une mise en œuvre progressive et anticipée de la M57 s'impose afin de permettre une fluidité dans son application.

De ce fait, le maire propose de basculer au 1^{er} janvier 2022 le plan comptable de la commune en M57.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mettre en place la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, précise que le budget assainissement n'est pas concerné par ce projet et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

3) Finance – Etude de sol du 19 Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 4 entreprises pour l'étude de sol pour le projet du 19 Grande Rue. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 25 juin 2021 à 12 h 00.

Quatre dossiers ont été envoyés, 2 candidats n'ont pas donné suite par manque de temps, 1 candidat n'a pas répondu, seule l'entreprise GEOTEC, Rue de la Chapelle à Monéteau a répondu.

- L'étude comprend une offre de base à 8 230.00 euros HT et une prestation supplémentaire de 4 560.00 euros HT.

Après consultation auprès de l'ATD et de l'architecte, il n'est pas indispensable de solliciter la prestation complémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition faite par l'entreprise GEOTEC pour un montant de 8 230.00 euros HT et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

4) Finance - Bail rural parcelle Pauchet (chemin Berdit)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-09 du 25 février 2021, il a été octroyé à Monsieur Benjamin VIARD les parcelles cadastrées ZI 23 (7ha 14a 82ca) et ZL 8 (27a 30ca) avec un bail rural d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2021 pour un loyer de 75.00 euros l'hectare avec un paiement à terme échu au regard des critères exposés par l'arrêté Préfectoral n° DDT/SEA/2018-32.

La commune a fait l'acquisition à Gisy Les Nobles de la parcelle cadastrée ZD 17 pour 00ha 17a 80ca (parcelle incluse dans l'achat du bien situé au 25 rue St Pregts).

Le maire propose aux membres du conseil d'intégrer cette parcelle au bail de Monsieur Benjamin VIARD avec les mêmes conditions que les autres parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et une abstention, accepte d'octroyer la parcelle ZD 17 (00ha 17a 80ca) à Monsieur Benjamin VIARD avec les conditions précitées, autorise le maire à faire appel à Maître AUDEUX Notaire à Sergines pour rédiger l'acte et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

5) Finance – Convention SDEY (Syndicat d'Electrification de l'Yonne) pour la rue St Pregts

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du conseil municipal du 04 septembre 2019 demandant au SDEY une estimation financière pour l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications, il a reçu la proposition de convention du SDEY pour ces travaux d'enfouissement des réseaux de la rue St Pregts.

Le montant des travaux estimé par le SDEY est de 137 068.48 €. La part communale pour ces travaux s'élève à 11 608.18 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de lancer les travaux d'enfouissement en acceptant la convention du SDEY et autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

6) Finance – Convention ORANGE rue St Pregts

Orange a également envoyé sa convention pour les travaux de câblage du réseau de télécommunication et de reprise des abonnés.

Ces travaux par Orange sont estimés à 6 614.26 € et correspondent donc à la prestation d'ingénierie, de raccordement en souterrain des câbles et à la dépose du réseau aérien. Il faut également ajouter 1200 € pour frais de gestion par Orange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de lancer les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication prévus dans la convention avec Orange.

7) Territoire – Circulation des véhicules dans les bois de Gisy

Afin de réglementer plus sévèrement la circulation des véhicules dans les bois de Gisy, l'ONF demande à la commune d'implanter des panneaux BO (interdiction à tous véhicules) aux entrées des bois de Gisy soit 7 panneaux. L'achat et l'installation restent à la charge de la commune.

L'ONF peut déjà verbaliser les véhicules passant dans les parcelles par timbre-amende. L'installation de panneaux BO permettrait d'établir une répression plus sévère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas répondre favorablement à la demande de l'ONF avec 7 voix « contre », 5 abstentions et 1 voix « pour ».

8) Territoire – Délégués TITANOBEL

Dans le but de renouveler la commission de suivi de site relative au fonctionnement de la société TITANOBEL à Michery, la préfecture de l'Yonne demande de désigner deux personnes (un membre titulaire et un membre suppléant) pour siéger au sein de cette instance dans le collège « collectivités territoriales ».

Le maire demande des volontaires et signale qu'il se porte candidat. Alexandre FINELLI se porte également volontaire en tant que suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne P.BABOUHOT membre titulaire et Alexandre FINELLI membre suppléant.

9) Ateliers « BONS JOURS »

Monsieur Le Maire a reçu une nouvelle demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de Gisy Les Nobles pour la réalisation des ateliers « bons jours ». Il rappelle que le conseil, en 2019, avait donné son accord.

Ces ateliers se sont arrêtés à cause de la pandémie. Il rappelle qu'ils sont destinés aux séniors de 60 ans et plus.

L'atelier concerné a pour thème la nutrition.

10 séances sont prévues les mercredis de 9h30 à 12h. La première séance commencerait le mercredi 29 septembre 2021 et la dernière le mercredi 02 mars 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes de Gisy Les Nobles pour la réalisation de cet atelier « Bons jours ».

10) Informations diverses

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le feu d'artifice est prévu le samedi 28 août en accord avec M GONNET, maire d'EVRY. Il sera tiré au terrain de foot de Gisy les Nobles à 22 h.

En fonction des conditions sanitaires qui seront peut-être prévues à cette époque, nous pourrions prévoir un dîner repas tiré du sac comme les autres années ?

La retraite aux flambeaux a été annulée pour cause de mauvaise météo. Le maire demande aux membres du conseil leur avis sur le report ou pas de l'évènement ?

La décision est prise de le reporter au samedi 17 juillet 2021 à 21h30. L'information sera diffusée rapidement.

Mme CARQUIN demande si le résultat du concours des maisons fleuries a été annoncé ? M FINELLI répond que 8 maisons étaient inscrites au concours et que le jury est passé le matin du 10 juillet 2021. Il s'agit maintenant de déterminer une date pour annoncer les résultats et récompenser les gagnants (certainement après la rentrée scolaire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

Le présent extrait est affiché à la mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 16 juillet 2021.

Le Maire

Patrick BABOUHOT